

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2019

---

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE151

présenté par  
M. Orphelin

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , en visant, si possible, un facteur huit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le GIEC, pour limiter l'augmentation des températures à 1,5°C il est nécessaire d'atteindre la « neutralité carbone » d'ici 2050. Selon le document officiel de présentation de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), publié en décembre 2018, cela reviendrait à réduire nos émissions par un facteur huit.